

Commune des Roches de Condrieu
Département de l'ISÈRE

D.I.C.R.I.M.



Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs.

Connaître les risques aux Roches de Condrieu



DOCUMENT A CONSERVER

ÉDITORIAL

Notre commune est soumise à des aléas climatiques et technologiques faisant courir à la population présente sur son territoire des **Risques Majeurs**.

Les risques naturels sont principalement représentés par une éventuelle crue importante du fleuve Rhône et quelques phénomènes climatiques, (vents importants, chutes de neige). La cartographie des risques de tremblement de terre été revue en 2005, plaçant notre commune en zone modérée.

Les risques technologiques sont présents au quotidien par la proximité du site chimique de Saint Clair-les Roches, la centrale nucléaire de production électrique de Saint Alban - Saint Maurice située à 5 km, la circulation routière, fluviale, ferroviaire (notez la présence d'un tunnel sur notre territoire), le transport de matières dangereuses par canalisation, Transugil, Gaz de France.

Les compétences communales viennent en complément des services de secours sur décision du Maire en cas de crise majeure naturelle, et, sur ordre du Préfet si l'accident est d'origine technologique et nécessite un **PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION**.

Dans ce contexte, la commune a mis en place une **Réserve Communale de Sécurité Civile (RCS)** et a élaboré d'un **Plan Communal de Sauvegarde**, dans le respect du cadre réglementaire.

Ainsi l'édition et la diffusion du **D.I.C.R.I.M.**, (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs), complète la mise en place par la municipalité des moyens de prévention ou de sauvegarde, faisant des Rochelois les premiers acteurs de leur sécurité.

Je vous invite donc à prendre connaissance de ce document et à le conserver.

Isabelle DUGUA
Maire des Roches de Condrieu

Événements majeurs envisageables :

RISQUES NATURELS

- PHENOMENES CLIMATIQUES
- TREMBLEMENT DE TERRE

RISQUES TECHNOLOGIQUES

- ACCIDENT SUR UN SITE CHIMIQUE
- ACCIDENT SUR UN SITE NUCLEAIRE
- ACCIDENT DE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES
- RUPTURE DE GRAND BARRAGE

En cas d'accident technologique ou de risque naturel, (prévisible ou non), la priorité est d'assurer la sécurité des personnes et des biens de chacun.

Le Plan Communal de Sauvegarde, (**PCS**) met en place des moyens d'alerte et la diffusion des consignes de sécurité. Ce **PCS** est déclenché soit sur décision du Préfet dans le cadre d'un PPI, (Plan Particulier d'Intervention), ou du plan ORSEC, soit par le Maire dans les autres cas de crise majeure. L'accompagnement des personnes et le soutien à la population en concertation et avec l'appui des services de secours mobilisés sont mis en place.

La réussite des opérations déclenchées suite à une catastrophe repose sur la Réserve Communale de Sécurité Civile, (R.C.S.C.), mise en place après délibération du Conseil Municipal et sur la participation de la population qui respectera les consignes données.

En fonction de la nature de l'incident, différentes cellules sont activées. Elles sont au nombre de cinq :

- **Le poste de Commandement Fixe ou P.C.F.**
- **La cellule Poste de Commandement ou PC**
- **La cellule évaluation**
- **La cellule logistique**
- **La cellule transmission**

SE PRÉPARER :

<p>AVANT</p>	<p>Prévoir les équipements minimaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - radio portable avec piles ; - lampe de poche ; - eau potable ; - papiers personnels ; - médicaments urgents; - couvertures ; vêtements de rechange, - matériel de confinement. <p>S'informer en mairie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des risques encourus; - des consignes de sauvegarde ; - du signal d'alerte ; - des plans d'intervention (PPI) <p>Organiser :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le groupe dont on est responsable : - discuter en famille des mesures à prendre si une catastrophe survient : protection, évacuation, points de ralliement.
<p>PENDANT</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Évacuer ou se confiner en fonction de la nature du risque. - S'informer : <ul style="list-style-type: none"> - écouter la radio : les premières consignes seront données par Radio France sur 101.8. Informer le groupe dont on est responsable. - Ne pas aller chercher les enfants à l'école. <p>Le personnel enseignant s'en occupe (Plan Particulier de Mise en Sûreté).</p>
<p>APRÈS</p>	<p>S'informer : écouter la radio et respecter les consignes données par les autorités.</p> <p>Informer les autorités de tout danger observé.</p> <p>Évaluer les dégâts et, ou les points dangereux et s'en éloigner.</p>

SOMMAIRE

L'ORGANISATION DES SECOURS

- LES MOYENS D'ALERTE p 6
- LE PLAN PARTICULIER DE MISE EN SÛRETÉ (PPMS)
DANS LES ECOLES p 7

LES ALÉAS NATURELS :

- PHENOMENES CLIMATIQUES / SÉISME p 8-9

LES RISQUES TECHNOLOGIQUES :

- ACCIDENT SUR UN SITE CHIMIQUE p 11
- ACCIDENT NUCLEAIRE p 12
- ACCIDENT DE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES p 13
- RUPTURE DE CANALISATION DE TRANSPORT DE MATIERES
DANGEREUSES p 14
- RUPTURE DE BARRAGE p 15

GLOSSAIRE

p 16



Le site chimique Saint Clair les Roches

L'ORGANISATION DES SECOURS

LES MOYENS D'ALERTE :

- ALERTE AUTOMATISEE

Par système de télé alerte, mise en place par la mairie sur téléphone et / ou SMS, Fax, Courriel, (e-mail).

La commune des Roches de Condrieu met en place sur le premier semestre 2010, un système de télé alerte permettant de joindre les administrés très rapidement en cas de nécessité. **Vous pourrez être joints par téléphone fixe ou mobile, fax, courriel, e-mail. Pour cela communiquez vos coordonnées téléphoniques à la mairie des Roches de Condrieu:**

Tél : 04 74 56 56 00

- SIRENES

Le signal peut être émis :

- **Par le site chimique de Saint Clair les Roches ou par des dispositifs mobiles de secours (véhicules de pompiers).**
- **Tout signal de début d'alerte consiste en trois émissions successives d'une minute 41 secondes d'un son modulé en amplitude et en fréquence (son montant et descendant).**
- **La fin d'alerte est annoncée par un signal continu (non modulé) d'une durée de 30 secondes. Ce signal annonce qu'il n'y a plus de danger.**

Vous pouvez écouter ce signal national d'alerte en composant depuis votre téléphone le 0800 50 73 05, numéro vert.

- **Par le véhicule communal sonorisé.**

L'ORGANISATION DES SECOURS

LE PLAN PARTICULIER DE MISE EN SURETE

Le Ministère de l'Éducation Nationale prévoit que chaque établissement scolaire dispose d'un Plan Particulier de Mise en Sûreté ou **P.P.M.S.**

Ce plan définit l'organisation permettant de mettre à l'abri les enfants en cas d'accident majeur en attendant l'arrivée des services de secours.

La mairie des Roches de Condrieu accompagne les directeurs des écoles rochelaises dans la mise en place de ce PPMS. Elle a effectué une dotation de fournitures nécessaires en cas de crise majeure, (adhésifs, postes de radio, bougies, allumettes, réserve en eau etc.)

Dans le cas du déclenchement d'une alerte :



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils seront mis en sécurité par les enseignants qui connaissent les consignes. En allant les chercher, **vous risquez de vous mettre inutilement en danger** et pouvez gêner l'intervention des secours.

ALÉAS NATURELS

PHENOMENES CLIMATIQUES :

Pluies importantes, neige, vents violents

*Les pluies importantes peuvent causer des inondations dans certains quartiers de la commune des Roches de Condrieu, principalement à cause de l'engorgement du réseau d'évacuation des eaux pluviales. **La zone sensible se situe principalement à Champagnole, légèrement en contrebas de la digue du Rhône.***

Des chutes importantes de neige peuvent également se produire, dans les cas extrêmes, isolant les personnes âgées à leur domicile, bloquant la circulation, provoquant des coupures de courant, voire des ruptures d'approvisionnement. La tempête qui a sévi en décembre 1999 peut également se reproduire.

En cas de risque d'inondation, anticipez dès que possible



**FERMER
LES PORTES**



**COUPER
GAZ ET ELECTRICITE**



**SI POSSIBLE
MONTER DANS LES ETAGES**

Avant :

- obturer les entrées d'eau : portes, soupiraux, aérations ;
- couper le gaz et l'électricité ;
- mettre au sec les meubles, objets, matières et produits ;
- amarrer les cuves, prendre les mesures pour éviter la pollution de l'eau (fuel, produits toxiques,...) ;
- faire une réserve d'eau potable ;
- prévoir l'évacuation ;

Pendant :

- s'informer de la montée des eaux (radio, mairie...) ;
- couper le gaz et l'électricité ;
- n'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous êtes forcés par la crue ;
- ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture) : lors des inondations du Sud-est des dix dernières années, plus du tiers des victimes étaient des automobilistes surpris par la crue.

Après :

- aérer et désinfecter les pièces ;
- chauffer dès que possible et dès que les conditions de sécurité le permettent ;
- ne rétablir le gaz et l'électricité que sur une installation sèche.

ALÉAS NATURELS

RISQUE SISMIQUE

La révision des cartes de zonage sismique place maintenant la vallée du Rhône en zone modérée depuis 2005. Auparavant, notre commune était classée en zone faible.

Le Plan Communal de Sauvegarde prend en compte cette éventualité de risque de tremblement de terre

Les bons réflexes, dès la première secousse,

A l'intérieur :



Mise à l'abri
sous un meuble
protection de la tête
avec les bras



Coupez l'électricité, le gaz,
Ne faites pas de flammes



Aérez largement



LAISSEZ LES LIGNES
TELEPHONIQUES LIBRES
POUR LES SECOURS



Ecoutez la radio
101.8 Mhz
consignes importantes
diffusées

En cas de séisme de faible intensité, n'allumez pas de flamme avant d'avoir la certitude qu'il n'y a pas de fuite de gaz, aérez votre habitation.

A l'extérieur :



Bâtiment endommagé :
DANGER !
N'ENTREZ PAS !



Eloignez vous
des parois rocheuses



ELOIGNEZ VOUS DES
LIGNES ELECTRIQUES



Ecoutez la radio
101.8 Mhz
consignes importantes
diffusées

En voiture arrêtez le véhicule, conservez votre ceinture de sécurité attachée jusqu'à la fin des secousses, l'habitacle peut vous protéger.

RISQUES TECHNOLOGIQUES

Le site chimique, de Saint Clair les Roches, la centrale nucléaire de Saint Alban – Saint Maurice, la canalisation de propylène, la canalisation de gaz naturel, les voies de circulation routière, ferroviaire ou bien fluviale, le barrage de Vouglans dans le département du JURA, sur la rivière l'AIN peuvent un jour être à l'origine du déclenchement d'une vague, crise majeure pour la commune et ou les communes voisines.



Chacune des situations de crise majeure exige une mise en place de moyens et consignes différents lors du déclenchement du **P C S. (Plan Communal de Sauvegarde)** sur ordre de la Préfecture dans le cadre d'un P.P.I. (Plan Particulier d'Intervention).

RISQUES TECHNOLOGIQUES

ACCIDENT SUR UN SITE CHIMIQUE

La commune des Roches de Condrieu est concernée par la proximité du site de Saint Clair les Roches.

Les bons réflexes :



SIGNAL D'ALERTE



Mise à l'abri dans le bâtiment le plus proche.



Fermez portes
fenêtres,
arrêtez ventilation
climatisation



N'ALLEZ PAS CHERCHER
VOS ENFANTS
A L'ECOLE



Ecoutez la radio
101.3 Mhz
consignes importantes
diffusées

Se confiner dès que possible dans le bâtiment le plus proche.

Ne pas fumer, ne pas faire de flamme.

Si des mesures de confinement sont décidées par les autorités, installez vous dans une pièce comportant le minimum, (peu) d'ouvertures. Procédez à l'obturation des aérations avec du ruban adhésif, arrêtez les ventilations, la climatisation, écoutez la radio et suivez les consignes.

RISQUES TECHNOLOGIQUES

ACCIDENT SUR UN SITE NUCLÉAIRE

En cas d'accident sur le site de Saint Alban Saint Maurice :

Les bons réflexes



- Se confiner dès que possible dans le bâtiment le plus proche,
- Fermer portes et fenêtres couper la ventilation et toutes les aérations par exemple la climatisation.

Dans un local clos, les poussières radio actives pénètrent plus lentement.

- Ecouter la radio, France Bleu Isère FM 101.8.
- Respecter les consignes diffusées.
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école.
- Ne pas téléphoner, les lignes doivent rester disponibles pour les secours.
- Attendre les consignes des autorités pour faire usage des pastilles d'iode.

RISQUES TECHNOLOGIQUES

ACCIDENT DE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

CAMION, TRAIN, BATEAU.

Le transport de matières dangereuses présente un risque pour les Roches de Condrieu, sur la RD4 depuis le plan d'eau jusqu'à la limite de Saint Clair du Rhône, sur les voies de chemin de fer depuis le But jusqu'à la gare SNCF, présence d'un tunnel, sur le fleuve Rhône avec la navigation fluviale marchande, transport de gaz liquide, de produits pétroliers, de produits chimiques.

LES BONS REFLEXES

Si vous êtes témoin de l'accident :

Appliquez la règle P A S (Protéger, Alerter, Secourir).

- **Protégez** pour éviter un sur accident, balisez les lieux du sinistre.
- Faites éloigner les personnes proches de la zone d'accident.
- Alertez les secours en appelant le 18 ou le 112 avec un téléphone portable. Si possible, relevez et donnez le n° d'identification des matières transportées figurant sur le panneau orange, à l'avant, à l'arrière et sur les côtés du camion.
- **Secourez** les victimes mais ne les déplacer qu'en cas d'incendie.

En cas de fuite de produits.

Quittez les lieux de l'accident et mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche.

Si nuage toxique, fuyez en suivant un axe perpendiculaire au vent
A l'intérieur d'un local, fermez portes et fenêtres, coupez la ventilation et toutes les aérations, la climatisation par exemple.

Ne fumez pas, évitez toute étincelle.

RISQUES TECHNOLOGIQUES

RUPTURE CANALISATION DE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

La commune des Roches de Condrieu est traversée par deux types de canalisations de transport de matières dangereuses : le réseau du **gaz naturel**, la canalisation **Transugil** qui transporte du propylène depuis Feyzin.

Les accidents dus à des canalisations sont majoritairement causés par des engins mécaniques de terrassement, plus rarement par la dégradation dans le temps des matériaux des conduites.

Vous êtes riverains d'une conduite de transports de matières dangereuses, les travaux de terrassement exigent des autorisations spécifiques. (Pour mémoire les accidents de Bondy, de Niort en 2007 se sont produits sur des conduites en bon état suite à des travaux exécutés avec une pelleteuse).

Les accidents ont des conséquences graves et mortelles, accumulations de gaz dans des poches souterraines, explosion, retour de flammes. Le propylène est plus dense que l'air et stationne au niveau du sol.

Les produits transportés ont une odeur caractéristique, le gaz naturel étant inodore on y ajoute du tétrahydrothiophène (Dit "THT") qui permet de le détecter plus facilement.



RISQUES TECHNOLOGIQUES

RUPTURE DE GRAND BARRAGE

Le barrage de Reventin-Vaugris est une retenue de près de 19 km de long, la hauteur de chute est d'à peine 7 mètres. En revanche le barrage de Vouglans dans le département du Jura a une capacité de stockage de plus de 600 millions de m³.

Sa rupture laisse envisager une vague de 13 mètres de hauteur qui atteindrait la région, dont les Roches de Condrieu en l'espace d'une quinzaine d'heures. Tous les barrages en aval seraient submergés, les communes des Roches de Condrieu, Saint Clair du Rhône et de Saint Alban du Rhône entre autres, seraient gravement touchées.

La direction de l'évacuation de la commune est définie Est Sud Est en direction des hauteurs et en restant sur la rive gauche du fleuve.

La commune des Roches de Condrieu a pris contact avec des mairies disposant de locaux à l'abri de la vague importante qui pourrait survenir en cas de catastrophe.

Les bons réflexes :



Fermer les portes



**Couper électricité
gaz**



**Si possible,
monter dans les étages**

- Ecouter et respecter les consignes.

- **Se préparer à une évacuation, rassembler les papiers importants les médicaments pour vos soins, vêtements, nécessaire de toilette...**

GLOSSAIRE

Le trafic concernant le transport des matières dangereuses concerne le transport routier pour les 2/3, le transport ferroviaire représente 1/3.

Le transport aérien, maritime et les réseaux de canalisation ne représentent que 5 %.

PCS : Plan Communal de Sauvegarde

PCF : Poste de Commandement Fixe

PPMS : Plan Particulier de Mise en Sûreté dans les écoles

RCSC : Réserve Communale de Sécurité Civile

DOS : Directeur des opérations de secours, le Préfet ou le Maire
(selon la nature et l'ampleur de l'accident)

PPI : Plan Particulier d'Intervention. Le PPI est déclenché par le Préfet lorsque les conséquences de l'accident industriel risquent de déborder les limites de l'établissement industriel concerné. Il se substitue alors au POI, (le Plan d'Opérations Interne) déclenché par le directeur du site concerné.

En cas de déclenchement du **Plan Particulier d'Intervention**, notamment en cas **d'accident nucléaire** à la centrale de Saint Alban Saint Maurice, une convention de jumelage entre la commune des Roches de Condrieu et la commune de Beaurepaire a été signée. Cette commune d'accueil permettrait de procéder à une évacuation de la commune uniquement sur ordre préfectoral.

Ecoutez les consignes à la radio, vous serez informés de la conduite à tenir, confinement, prise de pastille d'iode, voire évacuation.

Si vous décidez, malgré les consignes de quitter la zone dangereuse concernée, vous devriez impérativement vous diriger vers l'est sud-est, perpendiculairement aux vents dominants.

NUMEROS UTILES

SAPEURS POMPIERS	18
GENDARMERIE	17
MAIRIE	04 74 56 56 00
Secours depuis un mobile	112
Urgences	15
Centre anti-poison LYON	04 72 11 69 11
Grands brûlés	04 78 61 89 50
Urgences Kiné respiratoire (Octobre à Mai)	04 74 86 21 21
EDF	0810 761 773 ou 0810 050 333
GAZ	0810 686 003
MÉDECIN DE GARDE	15

Commune des Roches de Condrieu Département de l'Isère
Directeur de la Publication : Isabelle DUGUA Maire
Rédaction : Commune des Roches de Condrieu service communication
Imprimé par : Imprimerie de la Tour Dauphinoise
Crédit photos : service communication ADISSEO à SAINT CLAIR DU RHÔNE 38370

information préventive des risques majeurs

Consignes

consignes individuelles
de sécurité

en cas
de danger
ou d'alerte

1

Abritez vous
(Take shelter)

2

Ecoutez la radio
(Listen to the radio)

3

Respectez
les consignes
(Follow the
instructions)

Conservez
précieusement
ce fascicule

Les Roches de Condrieu Isère

La mairie vous informe sur les

risques majeurs



Canalisations matières
dangereuses



Activités
industrielles



Activités nucléaires



Transport matières
dangereuses



Aval de grand
barrage



Inondations de
plaine

en cas de danger ou d'alerte

1. abritez-vous

take shelter

2. écoutez la radio 101.8 Mhz

listen to the radio

3. respectez les consignes

follow the instructions

> n'allez pas chercher vos enfants
à l'école

don't seek your children at school